



**PROJET DE TRAVAUX N°F 5333  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-3 et 5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme

- Consultation prévue à l'article II-1 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 modifié relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.

- Demande d'accord technique prévu à l'article 47-C du Règlement de la voirie départementale et des éventuels règlements des voiries communales et (ou) intercommunales.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement communal "Chatigny"

Département : HAUTE-SAONE  
Commune : LUXEUIL-LES-BAINS  
Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995  
Concessionnaire actuel : ERDF  
Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale ou intercommunale :
- le domaine privé :

**B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :**

- Date probable de démarrage des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2015
- Durée prévisible du chantier : 75 jours

- Entreprise réalisatrice :  
SBM TP  
3, rue des Glycines  
25 BEAUMES-LES-DAMES

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- Commune de LUXEUIL-LES-BAINS
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- DREAL de Franche-Comté
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GRT Gaz Région Nord-Est
- FRANCE TELECOM
- VEOLIA
- Direction Départementale des Territoires
- CC DU PAYS DE LUXEUIL

# **NOTICE DE PRESENTATION<sup>i</sup>**

## Commune de LUXEUIL-LES-BAINS

### F 5333 - Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement communal "Chatigny"

#### **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de LUXEUIL-LES-BAINS, de type urbaine, se situe à environ 35 km au Nord Est de Vesoul. La zone des travaux se situe lieudit « Croix Sainte-Anne ».

La commune de LUXEUIL-LES-BAINS présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Hôtel Thiadot dit aussi Maison du bailli, place de la Baille, (arrêté du 02/07/1999),
- Hôtel Pusel, place de la Baille, (arrêté du 06/11/1997),
- Maison ou Hôtel Bretons-d'Amblans, place de la Baille, (arrêté du 19/11/1976),
- Vestiges archéologiques du site de l'ancienne église Saint-Martin, place de la République, (arrêté du 23/12/2010)
- Maison du XVI<sup>e</sup> siècle, place de la République, (arrêté du 27/10/1971),
- Atelier de potiers du Chatigny, rue Sainte-Anne, (arrêté du 01/09/1988),
- Maison du XV<sup>e</sup> siècle, place Saint-Pierre – place de la Baille, (arrêté du 01/06/1927),
- Maison, place Saint-Pierre, (arrêté du 06/11/1997),
- Maison dite Espagnole, place Saint-Pierre, (arrêté du 16/08/1971),
- Établissement thermal, rue des Thermes, (arrêtés 27/01/2011 et 05/09/1942),
- Abbaye Saint-Colomban (ancienne), rue Victor-Genoux, (arrêté du 15/01/1980),
- Abbaye Saint-Colomban (ancienne), rue Victor-Genoux, (arrêtés du 15/01/1980, 29/11/1934, 31/12/1875 et 31/12/1846),
- Maison du XVI<sup>e</sup> siècle, rue Victor-Genoux, (arrêté du 15/07/1971),
- Maison dite hôtel Thiebaut de Montureux, rue Victor Genoux - place de la République, (arrêté du 27/01/2011),
- Hôtel de Ville (ancien) dit tour des Échevins ou encore Maison carrée, rue Victor-Genoux, (arrêté du 31/12/1862),
- Maison dite de François Ier, rue Victor-Genoux, (arrêtés du 04/12/1937 et 01/06/1927),
- Maison du XV<sup>e</sup> siècle, rue Victor-Genoux, (arrêté du 27/10/1971),
- Maison dite du Cardinal Jouffroy, rue Victor-Genoux, (arrêté du 10/11/1921).

#### **2) Justifications des travaux**

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 370 mètres.

#### **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> article I du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011